

Commune de BERLOZ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PROJET DE PLAN D' ACTIONS DE LUTTE
CONTRE LE BRUIT ROUTIER**

Le Collège Communal informe la population que, dans la cadre de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit wallon par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2004 relatif à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, une enquête publique relative au projet de plan d'actions de lutte contre le bruit routier est organisée sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon.

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au :
11 septembre 2018	17 septembre 2018	Envoi électronique ou Administration communale le 5 novembre 2018 (à 16h00)	Collège communal Rue Antoine Dodion 10 4257 Berloz

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête : sur **Internet**, via le lien suivant : <http://www.plan-bruit-routier-wallonie.be> à l'**Administration communale**, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (dont le samedi matin de 9h à 12h) ainsi que chaque mardi jusqu'à 20h.

Toute personne intéressée peut formuler ses observations, avec l'aide éventuelle de l'administration si elle le souhaite :

par **réponse au questionnaire en ligne** accessible via le lien mentionné ci-avant,

par **réponse manuscrite** sur le questionnaire téléchargé et imprimé, accessible à l'administration communale ou via le site mentionné ci-avant, le questionnaire rempli devant être réceptionné au plus tard à la date de clôture de l'enquête, soit par l'Administration communale, soit par l'Administration régionale à l'adresse électronique ou postale suivante :

- courriel : plan-bruit-routier.dgo1@spw.wallonie.be

- courrier : Service Public de Wallonie – Direction Générale Opérationnelle n°1 – Direction de l'Expertise des Ouvrages – rue Côte d'Or, 253 – 4000 LIEGE

- par prise de rendez-vous et communication verbale à l'agent communal délégué à cet effet.

A Berloz, le 6 septembre 2018.

Le Bourgmestre,

Joseph DEDRY